



N° de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Maskinongé
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts**

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu le 1er mars 2021 à 19h30, à huis clos dû à la pandémie COVID-19 tel que le permet le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. L'enregistrement audio de la séance est disponible sur le site web de la municipalité tel que demandé via l'arrêté ministériel 2020-074 du 02 octobre 2020.

À laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Robert
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Pierre Picotte
- Monsieur Jean-Pierre Frappier
- Monsieur Alexis Charbonneau
- Madame Mélanie Lacoursière

Madame Maryse Allard, secrétaire-trésorière était présente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

Rés. 45-03-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yves Robert, appuyé par madame Mélanie Lacoursière et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert.

Rés. 46-03-2021

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte, appuyé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que le conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

Déboursés du mois de février 2021

Des chèques :	#20 637 à # 20 658	51 012.73 \$
Salaires :	#06 à #09	110 700.91 \$

Liste des comptes à payer :

Des chèques :	# 20 659 à # 20 724	124 439.98 \$
----------------------	----------------------------	----------------------

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Maryse Allard, secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Rés. 47-03-2021

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Frappier
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

CORRESPONDANCE

Pourvoirie du Lac Blanc Gaston Pellerin, prop.	26-01-2021	Demande d'appui et de collaboration au projet de pavage du chemin de la Pourvoirie du Lac Blanc.
Direction de la sécurité incendie	04-02-2021	Mise en candidature pour les décorations et citations – 5 ^e Journée nationale de reconnaissance des pompiers (ères).
Karine Gauthier	08-02-2021	Demande pour améliorer la sécurité routière aux abords de l'école des Boisés.
Kathleen Deschesnes	12-02-2021	Aviser pour les petits ponceaux de bois qui sont en piteux états Lac de l'Aqueduc vers la Montée de la Source.
Daphné Leclair	12-02-2021	Mise sur pied d'un programme d'aide à la rénovation de façades commerciales.
André Gagnon Diane Campeau	05-02-2021	Demande citoyenne pour l'installation de lampadaires sur la rue des Pêcheurs.
Association pulmonaire du Québec	15-02-2021	Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.
David Gauthier, pompiers volontaires	21-02-2021	Démission du service incendie
MAMH	22-02-2021	Modification à la transmission des règlements d'emprunt et autres actes financiers pour approbation.
Ministère de la Sécurité publique	25-02-2021	Rappel pour la déclaration annuelle des incendies.



N° de résolution
ou annotation

Association des Personnes
Handicapées du Comté de Maskinongé 15-02-2021 Assemblée générale 17-03-2021

Transport Adapté du Comté
de Maskinongé 15-02-2021 Assemblée générale 17-03-2021

AVIS DE MOTION

Monsieur le Conseiller Yves Robert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure, un règlement concernant les chiens.

Un projet de règlement est aussi déposé.

Rés. 48-03-2021

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR LE COMITÉ DE VITALISATION DÉCOULANT DE L'ENTENTE DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ-VOLET 4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a adhéré à l'entente de vitalisation de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé dans le cadre du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité par sa résolution 10-01-2021;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la formation d'un comité de vitalisation pour toute la durée de l'entente, soit jusqu'en 2025;

CONSIDÉRANT QUE suite à une réunion exploratoire tenue avec les municipalités concernées, la MRC de Maskinongé et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 27 janvier 2021, il a été convenu qu'il était dans l'intérêt commun que les représentants de chacune des municipalités locales soient le maire/la mairesse et le directeur général/la directrice générale;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyé par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- que la municipalité nomme la directrice générale et le maire, en tant que représentants de la municipalité au sein du comité de vitalisation de la MRC de Maskinongé dans le cadre du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité.

Rés. 49-03-2021

INSCRIPTION FORMATION - ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyée par madame Lorraine L. Lambert

Et unanimement résolu :

- d'inscrire madame Maryse Allard, secrétaire-trésorière et directrice-générale adjointe, à une formation virtuelle sur les élections municipales 2021 donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu le 20 avril 2021.



N° de résolution
ou annotation

Rés. 50-03-2021

REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MONSIEUR DAVID GAUTHIER QUI A RÉCEMEMENT DÉMISSIONNÉ DE SON POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE M. David Gauthier a informé le Conseil Municipal de sa démission le 21 février 2021 à titre de pompier-volontaire au sein de notre Service Incendie pour des motifs qui lui sont personnels;

CONSIDÉRANT QUE son engagement a toujours été fondé sur le sens du dévouement et du devoir accompli, à assurer la sécurité à toute une population en situation d'urgence;

POUR CES MOTIFS :

- Il est unanimement résolu, de manifester une très grande reconnaissance à M. David Gauthier, pour ces années de service et de dévouement au sein de notre Service Incendie. Cette présente vient confirmer notre appréciation et notre gratitude.

Rés. 51-03-2021

ACQUISITION D'UN BALAI DE RUE - TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il est jugé nécessaire de procéder au remplacement du balai de rue pour répondre aux besoins des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix auprès de fournisseurs tel que le prévoit le règlement de gestion contractuelle ;

Il est proposé par monsieur Yves Robert
Appuyé par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'acquisition d'un balai ramasseur neuf auprès de la compagnie Lacasse machinerie Inc. à St-Agapit au montant de 32 500\$ (taxes en sus).
- Que l'acquisition soit financée par le fonds de roulement pour un montant de 31 500 \$ et que le solde soit financé par le fonds général de fonctionnement.

Rés. 52-03-2021

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR EXCAVATRICE - TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il est jugé nécessaire de procéder à l'achat d'un pouce sur planche pour l'excavatrice afin de répondre aux besoins des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix auprès de fournisseurs ;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'acquisition d'un pouce sur planche auprès de la compagnie PJB Industries Inc. au montant de 9 108\$ (taxes en sus);

VOIRIE MUNICIPALE APPELS D'OFFRES ET/OU DEMANDES DE PRIX TRAVAUX DE VOIRIE

Rés. 53-03-2021

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la publication d'appels d'offres et/ ou demande de prix pour les travaux de voirie 2021, soit : l'asphaltage, le lignage, l'épandage de calcium et matériaux granulaires sur les routes de la municipalité.

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS - PLAN DIRECTEUR DE L'EAU - OBVRLY

Rés. 54-03-2021

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) travaille présentement à l'élaboration de plans directeurs de l'eau (PDE) municipaux dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRLY souhaite travailler en collaboration avec notre municipalité afin d'élaborer un Plan directeur de l'eau adapté à notre réalité et d'assurer le succès de sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRLY sollicite la contribution de représentants de notre municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- que la municipalité nomme le maire, Monsieur Michel Bourassa, et le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, Monsieur Patrick Baril, comme représentants de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts afin de collaborer avec les représentants de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche à l'élaboration du Plan directeur de l'eau pour notre municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Rés. 55-03-2021

**HYGIÈNE DU MILIEU (EAUX USEÉS) - ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE
REMPLACEMENT - POSTE DE POMPAGE RUE STE-MARGUERITE**

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage de la rue Ste-Marguerite a besoin d'une mise à niveau pour certains équipements;

Il est proposé par monsieur Yves Robert
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'achat d'une pompe submersible au montant total de 19 462.99 \$ (taxes en sus) de la Cie Xylem.

Rés. 56-03-2021

**AUTORISATION OFFICIELLE-MRC DE MASKINONGÉ DEMANDE
D'INSTALLATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE SUR
LE LOT 5 941 501 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Maskinongé de procéder à l'installation d'une station hydrométrique dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'instruments pour la prévision et la surveillance de la crue des eaux (données en temps réel du débit et hauteur de l'eau);

CONSIDÉRANT QU'aucun frais n'est engendré par la municipalité;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la MRC de Maskinongé à procéder à l'installation d'une station hydrométrique sur le lot 5 941 501 du cadastre du Québec, lequel appartient à la municipalité. Il est entendu que les frais d'installation, et d'entretien par la suite seront à la charge de la MRC de Maskinongé, et que la municipalité n'en soit aucunement responsable.

Rés. 57-03-2021

**DOSSIER : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
90 RANG DE LA RIVIÈRE-AUX-ÉCORCES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer à son règlement municipal sur les dérogations mineures (#240-91), une demande a été déposée à la municipalité pour une dérogation mineure à la propriété située au 90, rang de la Rivière-aux-Écorces.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que ce dernier a donné avis au conseil municipal, à la suite de sa rencontre du 27 janvier 2021, que la demande est recevable et que si ce dernier l'accorde elle ne causera aucun préjudice au voisinage.



N° de résolution
ou annotation

Rés. 58-03-2021

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments de la construction, sauf ceux étant l'objet de la demande, respectent les règlements municipaux en vigueur à la date de la demande de dérogation.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a manifesté une opposition à cette demande lors de l'assemblée publique de consultation écrite tenue du 28 janvier au 12 février 2021.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyé par monsieur Yves Robert

Et unanimement résolu :

- d'autoriser la dérogation mineure selon les modalités suivantes :
 - o Permission de déroger en autorisant une diminution de la marge avant à 1 mètre pour la terrasse.
 - o La dérogation autorisée ne vise que la terrasse concernée et elle ne peut être prise en considération pour le calcul d'une marge pour tout autre bâtiment ou l'agrandissement de celui-ci.
 - o Cette autorisation tient aussi compte du fait que l'autorisation de cette marge n'occasionne pas de préjudices au voisin.

**DOSSIER : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1620, CHEMIN VILLENEUVE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer à son règlement municipal sur les dérogations mineures (#240-91), une demande a été déposée à la municipalité pour une dérogation mineure à la propriété située au 1620, chemin Villeneuve.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que ce dernier a donné avis au conseil municipal, à la suite de sa rencontre du 27 janvier 2021, que la demande est recevable et que si ce dernier l'accorde elle ne causera aucun préjudice au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments de la construction, sauf ceux étant l'objet de la demande, respectent les règlements municipaux en vigueur à la date de la demande de dérogation.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a manifesté une opposition à cette demande lors de l'assemblée publique de consultation écrite tenue du 28 janvier au 12 février 2021.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyé par madame Mélanie Lacoursière



N° de résolution
ou annotation

Rés. 59-03-2021

Et unanimement résolu :

- d'autoriser la dérogation mineure selon les modalités suivantes :
 - o Permission de déroger en autorisant une diminution de la marge avant à 7,6 mètres pour le garage.
 - o La dérogation autorisée ne vise que le bâtiment concerné et elle ne peut être prise en considération pour le calcul d'une marge pour tout autre bâtiment ou l'agrandissement de celui-ci.
 - o Cette autorisation tient aussi compte du fait que l'autorisation de cette marge n'occasionne pas de préjudices au voisin.

**DOSSIER : RETRAIT DU CONSTAT D'INFRACTION
DOSSIER NO # 3353-18-3937-001**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a émis un constat d'infraction dans le cadre de l'application de son règlement concernant la sécurité, l'entretien et la salubrité dans les bâtiments d'habitation #417-2017;

CONSIDÉRANT QUE le constat d'infraction ne peut être signifié puisque l'adresse du propriétaire n'est plus valide;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est actuellement à vendre par le créancier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le retrait du constat d'infraction ayant le numéro de dossier # 3353-18-3937-001

Rés. 60-03-2021

**EMBAUCHE - DIRECTEUR (TRICE) DES LOISIRS DU TOURISME
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur (trice) des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire est vacant depuis le 5 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le poste, de directeur (trice) des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire a été en affichage en février;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Grenier de la firme Claude Grenier Ressources humaines Inc., accompagné du maire et de la directrice générale, a procédé au processus de sélection et d'embauche du candidat pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Grenier a produit une recommandation à l'égard de ce poste en date du 15 février 2021;



N° de résolution
ou annotation

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Robert
Appuyé par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'embauche de madame Jessica Lachance à titre de directrice des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire (embauche effective à compter du 5 mars 2021) et d'autoriser madame Sylvie Clément, directrice générale à procéder à la signature du contrat de travail avec celle-ci afin de fixer les conditions de travail relatives à ce poste.

Rés. 61-03-2021

LOISIRS MUNICIPAUX – CAMP DE JOUR TARIFS – SAISON 2021

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'approuver les nouveaux tarifs concernant le Camp de jour 2021, selon le tableau suivant :

	Avec service de garde (7h00 à 17h30)	Sans service de garde (8h30 à 16h30)	RABAIS ACCORDÉS (plus d'un enfant d'une même famille)	Sorties	Chandail
Pour tout l'été (8 semaines)	300\$	225\$	(25.00\$) / enf.	Inclus	Inclus
À la semaine	90\$	70\$	(5.00\$) / enf.	Ajouter le coût /enf.	8.00\$ / enf.
À la journée	25\$		-	Ajouter le coût/ enf.	8.00\$ / enf.

** Des frais supplémentaires de 20.00\$ seront chargés pour les inscriptions tardives (après le 28 mai 2021).

Rés. 62-03-2021

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS DE LA MONTAGNE DES SŒURS – ESCALIERS ET PLATEFORMES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser certains projets durables pour souligner le 150e anniversaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Nature d'Alexis participe au projet d'aménagement et a procédé à certaines demandes de prix dans le cadre de la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'une proposition des coûts estimatifs relié à certains travaux du projet a été reçue par la Nature d'Alexis et transmis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont à recevoir de Desjardins dans le cadre de la réalisation du projet;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 63-03-2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'octroi d'un contrat en vue de réaliser la construction d'un garde-corps, de deux escaliers pour descendre la falaise et une plateforme d'observation dans les sentiers de la montagne des sœurs à MAD Artisan Paysagiste pour un montant estimatif de 10 730 \$ (taxes en sus) tel que soumis dans la proposition du 27 janvier 2021 et que les sommes à recevoir de Desjardins (Fonds Desjardins) soient utilisées pour financer ces dépenses.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Maire

Secrétaire-Trésorière

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

